

SOUS-PREFECTURE DE [REDACTED]
SERVICE DES PERMIS DE CONDUIRE
Arrêté n° [REDACTED]

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Réf. 56

**ARRÊTÉ RAPPORTANT
UN PRÉCÉDENT ARRÊTÉ**

N.E.P.H.

N° de référence
(F.N.P.C.)

Codification									
0 3									
[REDACTED]									

LE SOUS-PRÉFET [REDACTED]

- Vu le code de la route en ses articles L 14, L 18, L 18-1, R 265 à R 274;
- Vu l'arrêté préfectoral n° [REDACTED] du 18 02 19

prononçant une interdiction ~~XX~~ une suspension à l'encontre de
la nullité du permis de conduire de XX

NOM (NOM DE JEUNE FILLE POUR LES FEMMES)
MONSIEUR [REDACTED]

PRENOMS AU COMPLET DANS L'ORDRE DE L'ÉTAT CIVIL

ÉPOUSE OU VEUVE

[REDACTED] Code départ.

COMMUNE

SEX ☐ M ☐ F DATE DE NAISSANCE 19 05 99 [REDACTED]
PAYS ou T.O.M.

FRANCE

demeurant

qui a fait l'objet le

d'un procès-verbal pour infraction au code de la route, article(s)

R413.14

VITESSE AUTORISÉE/RETENUE 080/124 KM/H

- Vu le recours de l'intéressé(e);

ARRÊTE :

Article 1. - La mesure susvisée, notifiée le 21 02 19, prise à l'encontre de M. [REDACTED]
titulaire du permis de conduire délivré le 09 10 19 sous le n° [REDACTED] par M. le [REDACTED] Préfet
DE [REDACTED] est rapportée.

Article 2. - La présente décision sera communiquée à :

- M. le Ministre de l'intérieur, service du fichier national des permis de conduire;
- M. le Procureur de la République à [REDACTED];
- M. le SOUS-PREFECTURE [REDACTED]

chargé de la notifier, de restituer,

s'il y a lieu, son permis à l'intéressé(e) et de faire retour de la feuille n° 2.

A [REDACTED] le 05 04 19

Date de notification ou d'affichage en mairie (1) :

05 04 19

Service qualifié

Signature et cachet

[REDACTED]